

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messengerie : [montigny-le-chartif@wanadoo.fr](mailto:montigny-le-chartif@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du jeudi 14 janvier 2010**

Convocations adressées le 11 janvier 2010.

L'an deux mille dix, le quatorze janvier à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, BOUILLON Jean-Philippe, AUGER Eric, ROBIN Jean-Paul, HUET Jean-Paul LAUFRAÏ Bruno, LAMELET Alain, BEAUVAIS Jean-Pierre, Madame JULIEN Annie, Messieurs DESCHAMPS Pascal, PELLERIN D'YERVILLE Christian, Mesdames HERMAN Christine et SEVESTRE Maryline.

**Secrétaire de séance** : M. DESCHAMPS Pascal.

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**- Demande de subventions au FDAiC ,**

**Travaux de voirie**

Sur proposition de M. Le Maire et selon l'estimation de la DDE, le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux sur la voirie communale en 2010 et qui seront effectués sur la voie des Raffarinières, l'estimation s'élève à 17 878.00 € pour le reprofilage de chaussée :

A cet effet, la commune sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre du Fonds Départemental d'aides aux communes pour cette réalisation :

Le plan de financement de cette opération s'établit ainsi :

- Subvention départementale FDAiC :	3 575.60
- Autofinancement :	<u>14 302.40</u>
TOTAL :	17 878.00 HT

**Travaux hydraulique agricole**

Dans une vallée du gué des Aubiers, il est proposé de réaliser un aménagement hydraulique suite à des risques d'inondation, le devis de EIFFAGE pour ces travaux s'élève à 8 550.00 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces travaux et sollicite des subventions dans le cadre du FDAiC.

**Création de la salle de restauration scolaire**

Face à l'augmentation des effectifs et comme la superficie de la salle actuelle est de 12 m<sup>2</sup> pour 28 élèves, il est proposé de créer une salle de restauration scolaire rue des Connières, Monsieur Le Maire présente le plan de ce bâtiment de 63 m<sup>2</sup>, ainsi que le descriptif des travaux, les plans et devis, de ce fait le plan de financement s'établit ainsi :

Maçonnerie, assainissement :	76 402.10
Charpente, couverture :	14 496.59
Menuiserie, isolation :	16 252.68
Electricité :	18 434.42
Plomberie :	10 890.61
Peinture :	<u>3 460.00</u>
	139 936.40 €

A cet effet, la commune sollicite une subvention du conseil Général au titre du FDAiC de 30 % dans le cadre des équipements scolaires ainsi qu'une subvention de l'Etat au titre de la DGE de 20 %, de ce fait le plan de financement s'établit ainsi :

Subvention FDAiC :	41 980.92 €
Subvention DGE :	27 987.28
Autofinancement :	<u>69 968.20</u>
TOTAL	139 936.40 € HT

Le Maire est autorisé à solliciter la réserve parlementaire.

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif de 2010 .

### **Vote des subventions**

Après présentation par le Maire des diverses demandes de subventions, les associations suivantes sont retenues et le Conseil Municipal vote le montant des subventions attribuées ainsi :

Au préalable, Monsieur LAMELET Alain et M.FORTIN Claude sont sortis de séance.

Amicale des sapeurs pompiers :	83 €
Association des Anciens Combattants :	83 €
Club de l'amitié « Raymond Gendre » :	83 €
Union sportive de Montigny le Chartif :	83 €
Jumelage d'Illiers-Combray :	140 €
ADMR de Thiron-Gardais :	83 €
Coopérative scolaire :	790 €
Association sportive du Collège :	140 €
Course cycliste « Le Tour du Combray »	43 € sous réserve du passage sur la commune
Harmonie Municipale de Condé sur Huisne	83

Après le vote, les élus rejoignent de la séance.

### **Indemnités de conseil aux comptables du trésor,**

Le Conseil Municipal attribue aux trésoriers de BROU des indemnités de Conseil, il a lieu de choisir le taux des indemnités de Conseil des receveurs visées à l'article 4 du 16 décembre 1983 , le Conseil Municipal fixe le taux à 100 % soit une indemnité brute de 390.93 € pour M. GAUVRIT Christian. De ces indemnités seront déduites la CSG, RDS et 1%.

### **Questions diverses et informations**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à renouveler la convention avec la Direction Départementale des territoires afin de bénéficier de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire. Le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention avec l'état.

Il a lieu de rembourser la somme de 21.83 € à M. FORTIN Claude pour l'achat de ruban tricolore pour l'inauguration de la salle des fêtes.

Lors des dernières intempéries, des élus notent que la RD 922 qui traverse la commune n'a pratiquement pas été déneigée, il est demandé que les services du Conseil Général interviennent aussi sur les départementales fréquentées par le transport scolaire lorsque les principales routes ont été déneigées.

M. le Maire rappelle que la cérémonie des vœux est organisée le 23 janvier 2010.

L'harmonie de Condé-sur-Huisne ne pouvant pas participer aux festivités du 14 juillet, il est proposé d'organiser le feu d'artifice le samedi 17 juillet.

M. Deschamps fait part de la proposition de l'Harmonie de Brou de présenter un concert dans les communes de la CDC du Perche-Gouet.

Monsieur Le Maire présente le projet de renforcement des canalisations de distribution d'eau potable sur le hameau de Ricourt en vue de fournir un débit suffisant à Ricourt et qui fait suite à des travaux déjà commencés en 2008. Les travaux sur ce tronçon sont évalués à 7198.00 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ce projet et sollicite du Conseil Général l'attribution d'une subvention au taux maximum pour ces travaux de renforcement de la distribution de l'eau prévus au budget primitif 2010.

Le Plan de financement s'établit ainsi :

subvention du Conseil Général	1 439.60	
autofinancement :	<u>5 758.40</u>	
TOTAL HT :	7 198.00	soit 8 608.81 € TTC

M. le Maire fait part de la demande des élus du secteur de rétablir un arrêt à la gare de Vieuvicq.

La séance est levée à 23 heures 15 et les membres présents ont signé.

Le Maire

Le secrétaire

Les Membres